

# BULLETIN MUNICIPAL



**MAIRIE DE CHANTÉRAC**

Place Simone et Louis Boisset

24190 CHANTÉRAC

Téléphone : 05 53 82 60 53

Mail : [mairie-chanterac@wanadoo.fr](mailto:mairie-chanterac@wanadoo.fr)



## Sommaire

Services administratifs.....	Page 2
État civil.....	Page 3
Nouvelle équipe municipale.....	Page 4
Édito du Maire.....	Page 5
Compte administratif.....	Page 6
Fiscalité.....	Page 7
Informations COVID-19.....	Pages 8 - 9
Votre mairie vous informe.....	Pages 10
Informations locales.....	Pages 11-12
Informations Déchets.....	Page 13
Extraits de la vie locale.....	Page 14
Extraits de la vie associative.....	Pages 15-16-17-18
La vallée s'emballa.....	Page 19

## Numéros utiles

### Services Administratifs

Mme Roselyne VILLEDARY accueille le public à la mairie.

**Tél. 05 53 82 60 53**

#### Heures d'ouverture de la mairie

**Lundi** : 9h30 / 12h30

**Mardi** : 14h00 / 18h00

**Mercredi** : 9h30 / 12h30 (semaines impaires)

**Jeudi** : 9h30 / 12h30

**Vendredi** : 14h00 / 18h00

**Samedi** : 9h30 / 12h30 (semaines paires)

### Bibliothèque Tél. 05 53 80 77 60

Heures d'ouverture au public

Mercredi et Samedi : 10h00 à 12h00

### Le Centre de Loisirs Tél. 09 62 53 50 32

cls.ccivs@orange.fr est ouvert durant les vacances scolaires de 7h30 à 19h00.

### L'Accueil Périscolaire

Les enfants sont accueillis au **Centre de Loisirs** "Les lucioles" de la Vallée du Salembre à Chantérac.

**Il est ouvert de 7h30 à 8h50 et de 16h15 à 18h30.**

### Foyer Rural Tél. 05 53 81 88 47

- ▶ Habitants et résidents de la commune : 140€ (avec caution de 800€ et 50€ d'arrhes encaissées lors de la réservation).
- ▶ Habitants extérieurs à la commune: 400€ (avec caution de 1000€ et 150 € d'arrhes encaissées lors de la réservation).
- ▶ Associations de la commune : Gratuit
- ▶ Associations extérieures à la commune : 150 € (avec caution de 800€ et 50€ d'arrhes encaissées lors de la réservation).
- ▶ Le chauffage, 50 € demandé de la semaine 42 à la semaine 17 incluse.

### École Tél. 05 53 80 77 60

Mmes Venusia PASSERIEUX Directrice et Élodie MAHAUD professeur des écoles, accueillent les classes du CE2 au CM2. L'école est en regroupement pédagogique avec l'école de St Vincent de Connezac.



[www.chanterac.fr](http://www.chanterac.fr) est un outil de communication moderne, supplémentaire entre vous et votre mairie. C'est une passerelle avec les communes de Saint-Aquilin, Saint-Germain du Salembre, la Communauté de communes Isle Vern Salembre.

C'est également un lien avec les :

- ▶ Services de l'État, de la Région, du Département,
- ▶ Démarches administratives, Services de santé,
- ▶ Numéros d'urgence, Météo,
- ▶ Artisans, Commerçants,
- ▶ Tissu associatif local,
- ▶ Médias locaux:

Soyez curieux, promenez-vous-y, faites-nous remonter vos suggestions via la page contact.



## Naissances :

WIECZOREK Lily-Rose, Manya, Tahina, Nyna, née le 22 mars 2019

GIMENEZ VISSE Lusiana, née le 11 avril 2019

DAURIAC Judith, Katell, Rose, née le 23 avril 2019

GISCOS Noémie, née le 29 novembre 2019

ROCHER Mélodie, Sylvie, Mathilde, née le 19 décembre 2019

ZERBATO Esther, née le 7 janvier 2020

MOZE Julia, Arlette, Rosa , née le 5 février 2020

MOZE Margot, Lucette, Maria, née le 5 février 2020

ROUTURIER Inès, née le 1 mars 2020

AUBERGER-LEVRAUD Eline, Sandrine, Nadine née le 27 juillet 2020

## Mariages :

PRINGAULT Félix, Pierre et LACOMBE Marie-Marjorie, Jacqueline le 17 août 2019

TEILLAC Lucas, Pierre et PEYTOUT Marion, Catherine le 28 septembre 2019

LAMOTHE Nicolas et RADENNE Cindy le 15 août 2020

## Décès :

BUNLET Marie-Louise, Andrée épouse PRAT, décédée le 01 janvier 2019

KOMAROVSKY Wladimir, décédé le 24 janvier 2019

MERLEAU Maryvonne, Christiane veuve DEPIX , décédée le 18 février 2019

BERTRANDIAS Jean-Pierre, décédé le 27 février 2019

MAZET Yvette épouse CONNANGLE, décédée le 23 mai 2019

MANÇON Jean-Luc, décédé le 14 novembre 2019

CHASSALINAS Marie, Rose, Ginette veuve POUMEYROL, décédée le 2 janvier 2020

DAUBA Annie épouse LASSALLE, décédée le 13 mars 2020

DUPUY Josiane, Brigitte, décédée le 25 avril 2020

MAGNE Roger, décédé le 14 septembre 2020

**Jean-Michel MAGNE**, Ancien gérant d'entreprise  
Maire de CHANTERAC,  
Conseiller départemental,  
Président de la Communauté de Communes Isle Vern Salembre

**Isabelle BERTRANDIAS**, (Enseignante)  
Première adjointe  
Finances - Administration - Scolaire - Adressage - Bulletin municipal - Animation - S.A.V.S

**Yvon CAULIER**, (Retraité Fonction Publique)  
Deuxième adjoint  
Voirie - Bâtiments - Appels d'offres - Adressage - P.L.U.i - S.I.A.E.P - S.M.B.I - S.D.E 24

**Martine LEHELLE**, (Retraîtée)  
Troisième adjoint  
Communication - Culture - Animation - Appels d'offres - Adressage - Plaquette touristique - Bulletin municipal - Animation

**Francis HERBERT**, (Retraité Éducation Nationale)  
Conseiller municipal  
Bulletin municipal - S.D.E 24

**Anne LATREILLE**, (Assistante Familiale)  
Conseillère municipale  
Appels d'offres - Adressage - S.A.V.S

**Jérôme DAGUT**, (Psychologue)  
Conseiller municipal  
Appels d'offres - Adressage - S.I.A.E.P

**Cécile CHEVALIER**, (Agent Territorial)  
Conseillère municipale  
Bulletin municipal - Animation - S.I.V.O.S

**Èvelyne DUMONTEIL**, (Retraîtée Ets Bancaires)  
Conseillère municipale  
Adressage - Plaquette touristique - S.D.E 24

**Morgane ESTEVE**, (Secrétaire Comptable)  
Conseillère municipale  
Appels d'offres - Bulletin municipal

**Catherine MATHIAS**, (Praticienne Bien-être)  
Conseillère municipale  
Appels d'offres - Plaquette touristique - Animation - S.I.V.O.S

**Marie-Laurence VACHE**, (Assistante familiale)  
Conseillère municipale  
Adressage - Animation - S.A.V.S

**Nicolas LAMBERT**, (Employé Travaux publics)  
Conseiller municipal  
P.L.U.i - Plaquette touristique - Animation - S.A.V.S

**Audric MOZE**, (Géomètre)  
Conseiller municipal  
P.L.U.i

**Julien TOMY**, (Employé Agricole)  
Conseiller municipal  
P.L.U.i - S.I.A.E.P - S.D.E 24

Lors de la séance du Conseil municipal en date du 10 juin 2020,  
Les commissions communales suivantes ont été définies:

- 1) Finances - Administration - Scolaire
- 2) Voirie - Bâtiments
- 3) Communication - Culture - Animation
- 4) Appels d'offres

Le Conseil municipal a aussi décidé la création de 5 groupes de travail qui seront chargés de l'examen des questions relatives aux matières suivantes:

- 1) Adressage
- 2) P.L.U.i
- 3) Plaquette touristique
- 4) Bulletin municipal
- 5) Animation

Les élus représentent la commune au sein des syndicats suivants:

- 1) Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable de Tocane (SIAEP)
- 2) Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Neuvic (SIVOS)
- 3) Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Ribérac (SAVS)
- 4) Syndicat Mixte des Berges de l'Isle (SMBI)
- 5) Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24)

Les élus de Chantérac ont bien l'intention de siéger au sein des commissions de la Communauté de Communes.

À l'heure où le bulletin est édité ces dernières ne sont pas encore définies.



## Mesdames, Messieurs,

Ce bulletin 2020, comme à chaque période d'élections municipales, vous est présenté tardivement afin qu'il n'y ait pas d'amalgame avec un éventuel document de campagne électorale.

Tout d'abord, avec l'équipe municipale, je tiens particulièrement à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous nous avez témoignée le 15

mars 2020, lors du 1<sup>er</sup> tour des élections municipales.

Cette élection ne s'est pas déroulée dans des conditions habituelles. La pandémie qui touchait et qui touche toujours notre pays a fait que certaines précautions ont dû être prises pour le bon déroulement du scrutin. La prudence imposée alors nous montre aujourd'hui qu'elle était nécessaire. De ce fait, le taux de participation (58 %) a été relativement faible par rapport aux moyennes précédentes (88%).

Pour ce nouveau mandat que vous venez de nous confier, je suis certain que cette nouvelle équipe, composée de huit femmes et sept hommes, confortée par l'expérience des élus sortants mettra son engagement, sa motivation et ses compétences à votre service en privilégiant chaque fois l'intérêt collectif. Les orientations, les décisions et les aménagements pris pour notre collectivité devront lui conforter toute sa place au sein de notre territoire communautaire et même au-delà. Les atouts et la qualité de vie de notre commune devront être renforcés pour maintenir l'attractivité de Chantérac.

Comme de coutume, vous trouverez dans ce document un bilan des activités écoulées tout au long de l'année ainsi que les projets à venir.

Une large part est réservée aux associations qui, comme vous allez le constater, animent notre commune lors de nombreuses manifestations. Ces bénévoles apportent une richesse importante à notre collectivité et même au-delà.

Le COVID 19 nous fait vivre une période particulièrement difficile avec la mise en place de mesures sanitaires nécessaires à la préservation de notre santé. Ces mesures préventives ont considérablement modifié notre quotidien et la vie de notre collectivité. Les manifestations et les animations habituelles n'ont pas pu se dérouler. C'est un arrêt brutal de la vie associative, sociale et conviviale. Les entreprises, les artisans et les commerçants subissent, eux aussi, les côtés néfastes de cette crise sanitaire. L'économie s'en ressent et tout le monde sera impacté, aussi bien les administrés que les collectivités. L'avenir ne s'annonce pas des meilleurs.

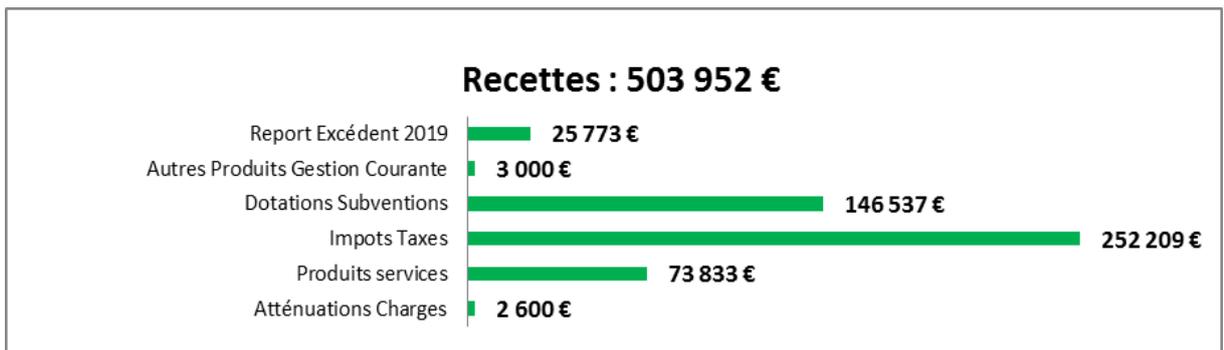
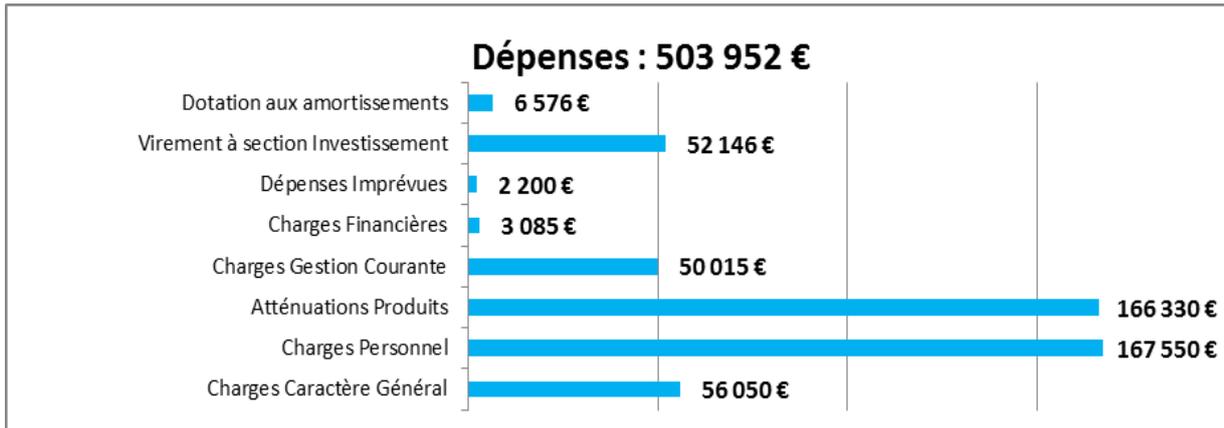
Notre pays et nos collectivités ont toujours su rebondir pour faire face à ce genre de situation. Gageons que ce sera encore le cas et que nous repartirons de l'avant dans un climat serein et solidaire.



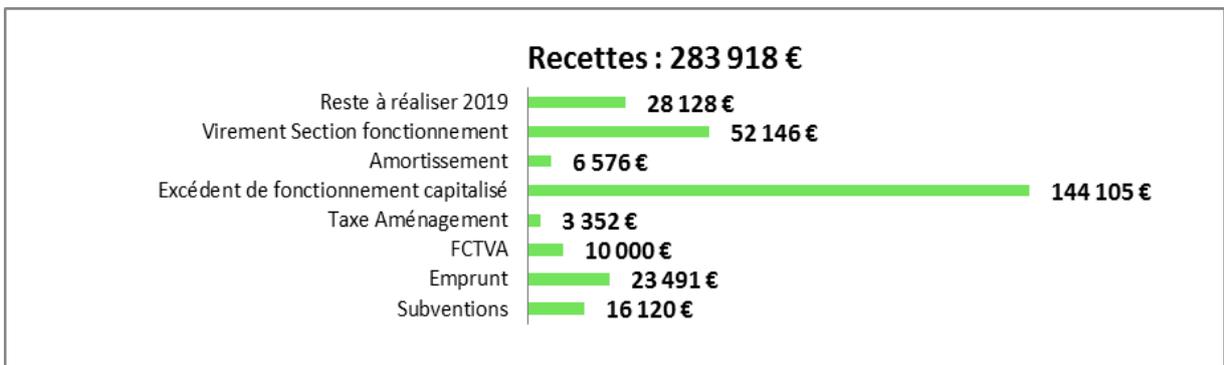
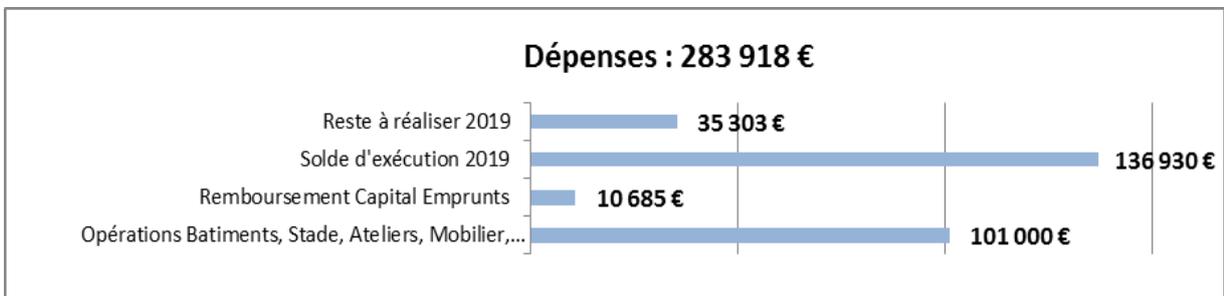
Je vous transmets mes meilleures salutations ainsi que l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le Maire, Jean-Michel MAGNE

## Fonctionnement



## Investissement



Le total du budget général est équilibré à 787 870 €.



Ce budget général est complété de 3 budgets annexes :  
 Budget Assainissement équilibré à 579 120 €,  
 Budget Logements équilibré à 96 123 €,  
 Budget Lotissement équilibré à 949 031 €.

## Pourquoi augmenter la fiscalité du foncier bâti ?

S'il y a une décision qui n'est pas facile à prendre par les élus, c'est bien celle d'augmenter les impôts.

Quelques explications sont nécessaires.

Comme annoncé lors de la cérémonie des vœux, la commune de Chantérac perd de la part de l'État sa dotation de solidarité rurale cible (DSR cible). C'est un montant non négligeable puisqu'il correspond à la somme de 29 000 € représentant pas moins de 20 % du montant total des dotations. Cette dotation est versée aux 10 000 communes les plus pauvres de France (sur les 34 000 de moins de 10 000 habitants), calculée en intégrant le potentiel financier de la commune et le revenu moyen par habitant. Le revenu moyen par habitant des Chantéracois a augmenté de 5,2 % entre 2018 et 2019 entraînant la suppression de la DSR cible.

Si nous pouvons nous réjouir d'être sortis de ce classement, il faut bien concevoir que c'est un véritable coup porté à nos recettes de fonctionnement.

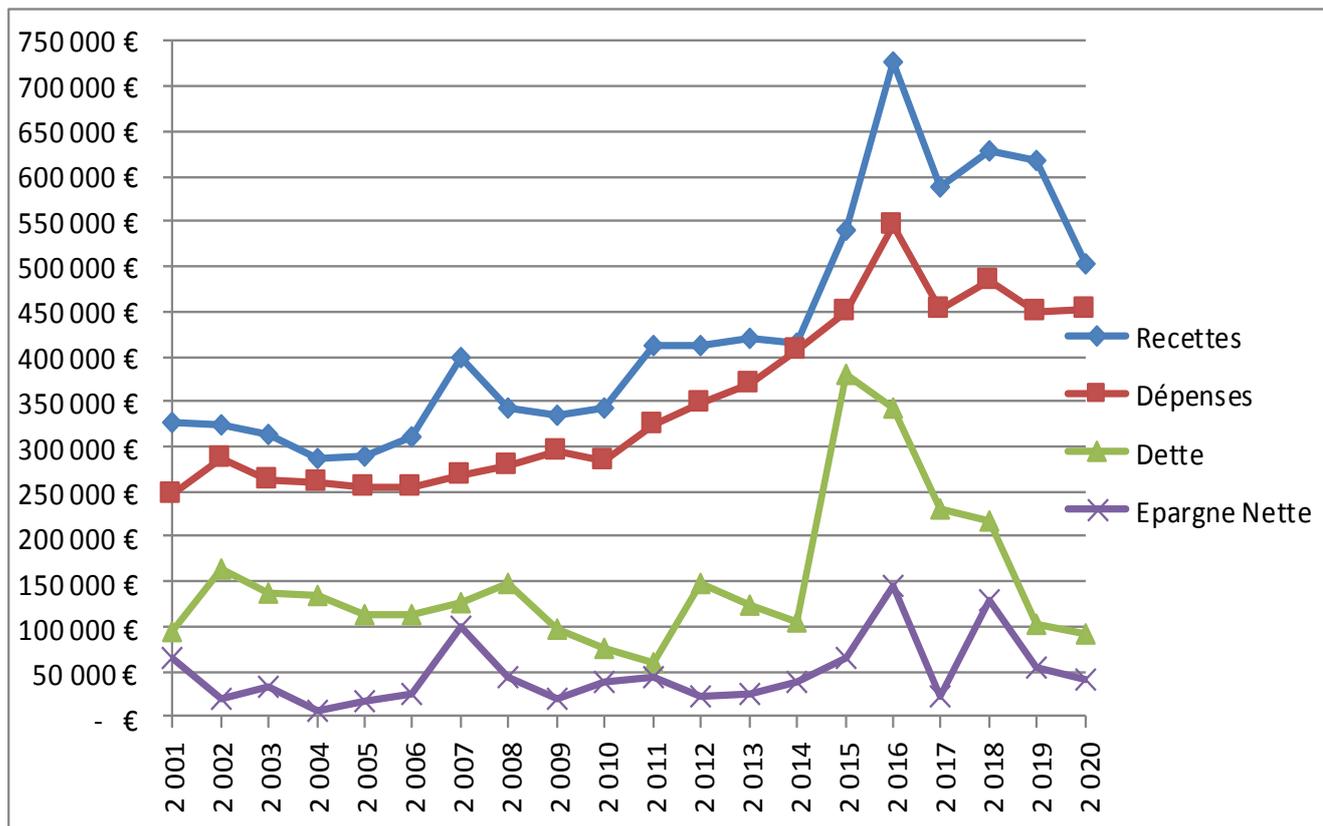
Après consultation du Cabinet Michel KLOPFER, expert national et spécialiste en finances locales et après avoir pris l'attache des services fiscaux et financiers de l'État, il nous a été précisé qu'il était nécessaire d'augmenter les recettes par des points supplémentaires de fiscalité afin de ne pas conduire la collectivité dans une situation où elle ne pourrait plus investir.

Comme dit l'adage, « gérer c'est prévoir et anticiper ». Le Conseil municipal a donc décidé de passer le taux du foncier bâti de 17,59 à 20,59 %. Cette augmentation va générer une recette de 12 134 €. On est loin des 29 000 € perdus.

Pour votre information, il y a 327 propriétés imposées sur notre territoire. Le montant supplémentaire de l'impôt sera en moyenne de 37,11 € par habitation.

Pour terminer, on peut s'interroger sur la politique nationale qui, d'un côté supprime la taxe d'habitation et d'un autre côté supprime également des dotations aux communes. Il sera alors facile de dire que le gouvernement diminue la fiscalité alors que les collectivités l'augmentent...

Nous apporterons des explications complémentaires lors d'une prochaine réunion publique.





## COVID-19 Quelles précautions prendre avec les aliments et les emballages ?

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) propose des réponses basées sur des données scientifiques.

### Quelles précautions si je suis malade ?

Si vous êtes malade, vous devez éviter de manipuler des aliments et de cuisiner pour les autres.

### Comment supprimer le virus sur les fruits et légumes ?

Il faut bien les laver à l'eau claire avant de les consommer ou de les cuisiner. Essuyez les aliments ensuite avec un essuie-tout à usage unique. N'utilisez pas de désinfectant ou de détergent comme l'eau de javel, vous risqueriez une intoxication s'ils étaient mal rincés. L'utilisation du vinaigre blanc n'est pas nécessaire.

### Peut-on manger les fruits et légumes crus ou faut-il les cuire ?

Pour les légumes, une cuisson à 63°C (à feu moyen) pendant 4 minutes permet de détruire le virus potentiellement présent. Pour les crudités et les fruits consommés crus, un lavage à l'eau claire suffit.

### Ces règles d'hygiène concernent-elles également les emballages ?

Il faut nettoyer les emballages avec un chiffon ou un essuie-tout à usage unique humide, ou les retirer lorsque cela est possible. Il n'est pas nécessaire d'utiliser de l'eau de javel et le vinaigre blanc est inefficace pour se débarrasser des virus résistants.

### Quelles précautions prendre en rentrant des courses ?

Il faut tout d'abord se laver les mains. On peut laisser reposer ses courses quelques heures. Pour les produits frais qui se conservent au réfrigérateur, il faut retirer le suremballage et nettoyer les produits avec un papier essuie-tout humide avant de les ranger. Lavez-vous les mains soigneusement avant et après chaque manipulation.

## LES 4 GESTES POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES DU CORONAVIRUS

1



2



3



4



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



## COVID-19 : Quelles précautions prendre au supermarché ?

Sortir faire les courses en période de pandémie du Covid-19 requiert quelques recommandations afin d'éviter le virus. Voici quelques précautions à prendre :

**Porter le masque est obligatoire.**

**Eviter la foule et respecter les distances de sécurité.**

**Porter des gants : une mesure utile ?**

Mieux vaut se laver les mains en partant de chez soi et en rentrant des courses.

**Quid des moyens de paiement ?**

Les moyens de paiement évitant les contacts sont à privilégier, soit idéalement la carte bancaire sans contact. Ce mode de paiement ne fonctionne cependant que sur les cartes équipées de cette option avec un maximum de 50 euros par règlement.



### RÉALISATION DE MASQUES

Près de 20 000 masques ont été créés et distribués à destination de la population de la CCIVS en partenariat avec les élus locaux et l'association Ricochets.

La municipalité et les habitants de Chantérac REMERCIENT très chaleureusement nos couturières bénévoles.



214  
Couturières



32 km  
Longueur d'élastiques  
et de biais découpés à  
la main



# MERCI



92  
Moyenne de  
masques cousus  
par couturière



1 570m<sup>2</sup>  
Surface de tissu  
cousu



19 622  
Masques cousus



## Surveillance du moustique tigre en Dordogne

Le département de la Dordogne est classé au niveau 1 du plan national anti-dissémination des virus du chikungunya, de la dengue et du Zika. Ce niveau signifie que le moustique *Aedes albopictus* est implanté et actif dans le département. Le moustique tigre peut, dans certaines conditions particulières, être vecteur de ces virus. C'est pourquoi une surveillance renforcée est mise en place du 1er mai au 30 novembre 2020. Le Conseil départemental de la Dordogne finance à ce titre 100% de la surveillance et la lutte contre le moustique tigre dans le département.

### RECONNAÎTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

- Il est **rayé noir et blanc** (corps et pattes)
- Il est **très petit (5 mm)**
- Sa piqûre est **douloureuse**
- Il pique durant la **journée** (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir la nuit !)



**Plus de renseignements sur le site du MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ**

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/article/cartes-de-presence-du-moustique-tigre-aedes-albopictus-en-france-metropolitaine>

## Alignement rime avec réglementation...

Lors de vos travaux (clôture, aménagement, etc.) en bordure de chemin rural, de voie communale ou communautaire, vous devez obtenir une délivrance d'alignement individuel. C'est un acte unilatéral de l'administration délivré par le maire ou le Président de la CC Isle Vern Salembre. L'alignement est donné sous forme d'arrêté. Il est valable 1 an. Il n'est pas créateur de droit et peut être retiré à tout moment. Les arrêtés individuels d'alignement sont obligatoirement conformes à la situation effective sur le terrain et sont fondés sur des constatations physiques, donc de pur fait (Code de la voirie routière, art. L 112-1 al. 3). Les éléments tels que les bâtiments, les clôtures, les murs d'enceinte, les murs de bâti, les talus, les fossés ou les bornes mises en place par un géomètre expert lors d'un remembrement ou d'une acquisition peuvent servir à matérialiser l'alignement de fait.



Arrêtez de vous enflammer !!!

## Que peut-on faire brûler et quand ?

Ne peuvent être brûlés que les déchets verts issus des travaux d'entretien de votre parcelle, entre **LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE ET LE DERNIER JOUR DE FÉVRIER, APRÈS DÉCLARATION EN MAIRIE 72 HEURES AVANT.**

Ne pas respecter ces préconisations peut entraîner une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

## Villes et villages Fleuris

Présent depuis 60 ans, le label « Villes et Villages Fleuris » rassemble 4 885 communes sur tout le territoire français.

Le label constitue un outil d'aide au quotidien pour les communes qui souhaitent améliorer le bien-être de leurs habitants et préserver l'identité de leurs territoires, tout en développant leur attractivité.

**Ses atouts sont multiples :**

**Valoriser le patrimoine horticole - Valoriser l'identité des territoires - Lutter contre les pollutions chimiques - Préserver les ressources en eau - Un outil au service de la nature.**



Il récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie : la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, le respect de l'environnement (gestion des ressources naturelles et préservation de la biodiversité), le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique et la préservation du lien social.



**En 2018, notre commune a participé au concours départemental de Villes et Villages fleuris. Elle a obtenu le 3ème prix dans la catégorie de moins de 1000 habitants.**

**En 2019, elle est récompensée pour s'être engagée dans une démarche de valorisation de son cadre de vie et obtient un diplôme de Villes et Villages Fleuris : Fleurir le Périgord au naturel.**

La même année, elle postule au concours des « dix plus beaux sentiers du Périgord ». **Le sentier « la Boucle des Hameaux » a été classé parmi les 10 plus belles balades et randonnées.** Ce qui lui vaut de figurer sur le tout nouveau guide des « 10 belles balades & randonnées » autour des villes et villages fleuris du Périgord. Vous pouvez retrouver le guide sur [rando.dordogne.fr](http://rando.dordogne.fr)

## Inauguration d'un parcours pédagogique en zone humide (Saint-Vincent de Connezac/Chantérac)

L'inauguration a eu lieu lundi 9 mars 2020 en présence des protagonistes qui ont permis la réalisation de ce beau projet :

- MM. Bernard GILLOMARD et Pierrot BRUGEASSOU respectivement Président et Vice-président du Syndicat Mixte Bassin des Berges de l'Isle (S.M.B.I), MM. Francis ARNAUD Délégué régional et Emmanuel RIBAU COURT Délégué national au patrimoine naturel de la Fondation du Patrimoine. Ce dernier profitant d'un déplacement dans le Béarn a fait un détour par Saint-Vincent de Connezac pour assister à l'évènement.

- Des élus des deux communes : M. Jean-Claude ARNAUD, Maire de Saint-Vincent de Connezac, M<sup>me</sup> Colette FAURE et M. Patrick LANDRY représentant Jean-Michel MAGNE Maire de Chantérac.

- Des équipes techniques du SMBI ainsi que des salariés du chantier d'insertion RICOCHET(S) qui ont réalisé et sont en charge de l'entretien du parcours.

Ce projet a abouti grâce à La Fondation Régionale du Patrimoine qui a financé la majeure partie du chantier. Le reste étant pris sur les fonds propres du S.M.B.I.

Nous remercions les familles LACOMBE et DUBESSET, propriétaires du site, qui ont spontanément donné leur accord.

Une météo exécrable n'a pas permis de se rendre sur le site, obligeant les personnes présentes à se réfugier sous un chapiteau derrière la salle des fêtes de Saint-Vincent de Connezac.



## Adressage de la commune

La création d'adresses normées est en cours d'élaboration. Ainsi, chaque voie (rues, chemins, impasses, places, etc...) sera nommée et chaque habitation sera numérotée.

L'adresse normée est la base de la navigation de nombreux organismes remplissant des missions de service public comme l'acheminement des courriers et des colis, mais également les interventions de secours.

Les administrés sont invités à partager leurs idées ou leurs propositions de noms (histoire de la voie, architecture, anecdote ou légende) auprès de la mairie par tous moyens de communication (mail, téléphone, courrier).

Selon l'évolution des contraintes sanitaires, des réunions publiques seront prévues.



## Animaux Errants et Libres

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires permettant d'éviter leur divagation et ainsi préserver la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Aussi, la commune adhère à l'association « Sos Chats Libres ». Cette association a pour but de sensibiliser à la misère animale et de faciliter la cohabitation des chats en évitant une prolifération incontrôlée (notamment par des campagnes de stérilisation sur des chats non identifiés).

<https://www.soschatslibres.fr/>



## Sècheresse : faites-vous connaître en mairie

En raison de la demande de plusieurs administrés ayant constaté des dégâts sur leur habitation, la commune de CHANTÉRAC envisage de solliciter des services préfectoraux la reconnaissance en état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse de l'été 2020.

Les administrés qui ont constaté des dommages sur leur bâtiments sont priés de bien vouloir se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie par le biais d'une demande écrite avant le 30 novembre 2020.

## Bibliothèque

Les horaires de la bibliothèque sont les suivants :

**les mercredis et samedis de 10h à 12h**

En période de vacances scolaires les horaires sont affichés à l'extérieur.

Le prêt de livres est gratuit mais il reste soumis à une formalité d'inscription.

Mesdames Delphine BRUGEASSOU et Monique MEYNIER sont à votre disposition pour vous aider ou vous conseiller.

À votre demande, Mesdames Édith BILLAT et Marie-Claude LAMY vous apporteront à domicile (romans, documentaires, BD...).

**La bibliothèque accueille dans les mêmes conditions  
les lecteurs des communes de  
Saint Aquilin et Saint Germain du Salembre.**

BONNE LECTURE!!!

## Déchèteries : Saint-Astier et Neuvic

### SAINT-ASTIER

La déchèterie de la "SERVE"

Tél. : 05 53 53 71 84

### HEURES D'OUVERTURE

Du lundi au samedi

8h30/12h - 14h30/17h

### NEUVIC SUR L'ISLE

23, route du Grand Mur - Planèze

Tél. : 05 53 80 31 27 - 06 34 10 58 08

### HEURES D'OUVERTURE

Tous les jours du lundi au samedi

Horaires d'été (01/04 au 31/10) : 9h-12h / 14h30-18h

Horaires d'hiver (01/11 au 31/03) : 9h-12h / 14h-17h30

À l'attention des usagers "PARTICULIERS" :

Lors de votre première visite munissez-vous de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité...).



**Les dépôts sauvages sont interdits. Ils sont passibles d'une amende de 450€.**

Les encombrants doivent être apportés directement à la déchèterie – dont l'accès reste gratuit – et non déposés à côté des colonnes semi-enterrées.

Concernant le dépôt sauvage de la photo ci-contre, situé au point d'apport de Charrières, l'auteur a pu être identifié.

Une plainte a été déposée par le Président de la Communauté de Communes auprès du Procureur.



## Ordures Ménagères

Comme nous vous l'avions annoncé, l'installation des colonnes semi-enterrées a pu être réalisée. Ce sont donc désormais 6 points de collecte qui sont à votre disposition : au Bourg, à La Croix de Cinier, à Charrières, aux Fayets, à la station d'épuration et à la Pointe de Grave.

## La taxe incitative

La prochaine étape consistera en la mise en place de la redevance incitative programmée en 2022. Celle-ci remplacera l'actuelle Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et ne s'appliquera que sur les ordures ménagères.

Pour cela, vous avez reçu récemment dans vos boîtes aux lettres un courrier du SMD3 concernant la modification de la fiscalité et du mode de collecte des déchets vous invitant à créer un compte usager.

Le SMD3 met en place des permanences de proximité.

Concernant Chantérac, elles se tiendront dans la salle du Conseil, les jeudis de 13h30 à 19h30. La première aura lieu le jeudi 24 septembre, les suivantes : les 8 et 22 octobre, les 5 et 19 novembre et les 3 et 17 décembre 2020.

Un agent pourra vous renseigner et vous enregistrer sur place.

Il conviendra bien entendu de respecter les mesures

d'hygiène (masque et gel hydroalcoolique) et les règles de distanciation.

**Il reste prioritaire d'améliorer le tri de nos déchets et de diminuer autant que possible la part de déchets non recyclables.**

## LES DÉPARTS À LA RETRAITE

### RETRAITE Jean-Jacques MAGNE

Après quatre années passées au service de la commune de Chantérac, Jean-Jacques Magne nous quitte pour prendre une retraite bien méritée.

Méticuleux, compétent dans de nombreux domaines et soucieux de bien faire, il nous manquera beaucoup.

Nous lui souhaitons de profiter pleinement de ces belles années qui s'ouvrent devant lui.



### RETRAITE Maria-Flora LANNOY

Après des études musicales dans le Nord de la France, Madame Lannoy a intégré l'Éducation nationale en 1991.

Elle a successivement occupé en Dordogne les postes d'institutrice à l'école de Sainte Foy de Longas, puis de professeur des écoles à l'école élémentaire de Lalinde, à Saint Germain du Salembre, et enfin à Chantérac, où elle est devenue Directrice en 2009.



En plus des enseignements fondamentaux dispensés à ses élèves, elle n'a cessé de défendre avec exigence les valeurs de citoyenneté, d'égalité des chances, ainsi que l'ouverture vers la culture, les sports, l'environnement.

Chaque année, elle a tenu à mettre en place de nombreux projets (voyages, sorties éducatives, rencontres sportives de l'Usep, rencontres chorales avec d'autres établissements scolaires, ...) avec le soutien financier de l'Amicale laïque, de la mairie de Chantérac et de la Communauté de Communes, afin de donner tous les moyens à ses élèves de profiter au maximum des ressources du

département.

Elle a aussi, chaque année, encouragé ses élèves à participer au concours de Expoésie Jeunesse où ils ont régulièrement été remarqués ou primés, ainsi qu'au dernier concours annuel de la Résistance.

La commune remercie Madame Lannoy et lui souhaite une retraite heureuse remplie de projets et de nouvelles découvertes.

### Une nouvelle directrice à l'école de Chantérac

Depuis la rentrée de septembre Mme Vénusia PASSERIEUX occupe le poste de Directrice. Nous lui souhaitons la bienvenue.



## Jardin Nature

Siège social : Mairie de Chantérac

Pour tous ceux qui ont un projet de jardin, potager, verger, parc, rejoignez-nous ! Nous nous réunissons tous les samedis matin à 10 heures en face de la boulangerie.

Cette association a pour objet de favoriser la rencontre et l'échange entre les jardiniers, partager les expériences, transmettre le savoir et le savoir-faire jardinier, vulgariser les techniques du jardinage naturel en respectant la biodiversité, promouvoir le lien social dans un esprit de convivialité.

Contact : 06.77.78.29.67

M. Michel VILLECHAUVIN, Président



## Les Patrimoniales de la Vallée du Salembre

Suite à la pandémie qui a touché le pays, le Conseil d'administration des Patrimoniales de la Vallée du Salembre a décidé que 2020 serait une année blanche.

La 11ème édition qui devait se dérouler à Chantérac les 26 et 27 septembre 2020 est donc reportée aux 25 et 26 septembre 2021. Le thème, Les cluzeaux de la Vallée du Salembre, reste inchangé...

Sur la commune de Saint-Aquilin, la conférence, sur le peuple Mapuche, animée par Jean-François GAREYTE est reportée en 2021 ainsi que la causerie sur Charles-Louis de Secondat, baron de la Brède et de Montesquieu que devait animer Monique BRU, initialement prévue à Saint-Germain du Salembre.

Un travail de mémoire en partenariat avec Les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation de la Dordogne (AFMD 24), et la Municipalité de Chantérac a quand même pu être maintenu et courant septembre une stèle sera érigée à la mémoire d'André et Henri LACOSTE, déportés au camp de Mauthausen le 9 mars 1943.

Si la stèle sera bien mise en place, son inauguration prévue le 19 septembre est reportée à une date ultérieure. Toute l'équipe des Patrimoniales de la Vallée du Salembre a hâte de vous retrouver pour partager avec vous des moments de convivialité.

Mme Martine LEHELLE, Présidente

Contact : Mme Martine LEHELLE ,06 37 10 36 13 - Courriel : [patrimoniales.salembre@gmail.com](mailto:patrimoniales.salembre@gmail.com)

## Amicale Laïque

Le 2 octobre 2019, lors de son Assemblée Générale, l'Amicale laïque de Chantérac avait envisagé pour sa saison 2019-2020 tout un programme d'animations et de manifestations. Hormis le Loto du 17 novembre 2019 et le concours de belote du 21 février 2020, les autres manifestations ont été annulées en raison de la crise sanitaire.

Cependant, la réserve financière que l'Amicale gère pour aider les familles de l'école au cours des sorties pédagogiques ou culturelles demeure confortable. Un certain nombre de projets et sorties de l'école de Chantérac n'ont pas eu lieu.

L'Amicale, fidèle à sa mission, reste cependant mobilisée et disponible pour soutenir les élèves et leurs familles.

Le Festival de la Vallée qui devait se dérouler en mai a bien évidemment été repoussé, et la « soirée spectacle » à Chantérac, dont le repas est traditionnellement assuré par les membres de l'Amicale et les bénévoles du secteur, aura lieu le samedi 3 octobre prochain.

En attendant une prochaine année scolaire plus paisible, l'Amicale souhaite une excellente retraite à Madame Lannoy, Directrice de l'école, et la bienvenue à la nouvelle Directrice, Madame Passerieux.

Mme Maria-Flora Lannoy, Présidente

Contact pour l'Amicale laïque :

Francis Herbert : 06 61 41 45 17 courriel : [herbertfrancis50@gmail.com](mailto:herbertfrancis50@gmail.com)

## Avenir Salembrais :

Nous sommes un club de foot de 45 licenciés dont 20 joueurs seniors et 10 licences de jeunes. Nous évoluons en départementale 3 et avons fait une entente avec les clubs de St Astier et Neuvic pour les jeunes puisque nous n'avons plus d'école de foot. Nous avons réorganisé le bureau depuis un an et avons donc l'ambition, désormais, de recruter des jeunes dans l'objectif de reformer un club à deux équipes.

Le Président, Julien FERNANDEZ 0617983031

Le secrétaire, Frédéric ROBERT 0648467165

## Société de chasse :

Lors de son assemblée générale du 24 juillet 2020 la société a renouvelé son bureau dont voici les membres :

Président : Gérard BRUGERE 06.85.52.30.68

Président Adjoint : Thierry DEFFARGES

Secrétaire : Patrice BERTRANDIAS 06 82 75 34 55

Secrétaire adjoint : JérémY BRUGERE

Trésorier : Roger JUGIE 06.41.87.44.90

Trésorier Adjoint : Patrick LANDRY

L'achat des cartes de 40 € pour les habitants et propriétaires de Chantérac et de 60 € pour les personnes extérieures à la commune est possible auprès de Roger JUGIE, Patrice BERTRANDIAS et Gérard BRUGERE.

Cette saison, la société de chasse effectuera six lâchers de faisans et de perdreaux.

Le traditionnel repas dansant aura lieu, comme tous les ans, le premier samedi de Mars, soit le 6 mars 2021.

Le Président et tous les membres de la Société.

## Esprit Trail Chantérac :

Comme l'ensemble des activités sportives, la saison 2019/2020 d'Esprit Trail Chantérac restera marquée par le confinement ! Bien que se pratiquant en pleine nature, le trail n'a pas échappé aux règles anti-covid.



Mais il ne faut surtout pas négliger le positif !

En effet, cette saison fut aussi l'occasion de fêter le 5ème anniversaire du Trail de Chantérac (le 9 février 2020), épreuve qui fait maintenant écho bien au-delà du département ! Une participation record : 600 inscrits sur 4 distances proposées (10,19 et 30 kms ainsi qu'une rando de 12 kms). La distance reine des 30 kms faisait partie du Challenge Départemental Trails Longs.

La réussite de cette manifestation est avant tout à dédier à une équipe d'organisation

bien coordonnée qui peut compter sur le soutien de l'ensemble des 53 licenciés et des familles et amis de ces derniers : une "fourmilière".

Comme chaque saison l'ensemble des sponsors a répondu présent. Sans leur soutien, cette fête du sport et de la nature à Chantérac ne pourrait avoir lieu. C'est aussi l'occasion pour le club de mettre en avant des entreprises locales avec des femmes et des hommes qui ont, pour la plupart, un lien avec Chantérac et ses communes voisines.

"L'Esprit " Trail Chantérac, c'est aussi cela : soutenir "le Bien Vivre " local. Et, à travers la période que nous traversons, il semble évident que c'est essentiel pour un meilleur avenir ! Il est important de rappeler que le club est équipé d'infrastructures sportives grâce au soutien de la municipalité. Des éducateurs diplômés sont présents aux entrainements pour une pratique adaptée et accessible à tous (débutants et confirmés). Bien évidemment ceux qui veulent rejoindre le club seront les bienvenus !

Les entrainements reprendront le 2 septembre les mardis et jeudis à 19h30

L'assemblée générale aura lieu le 11 septembre 2020 à 19h à la salle des fêtes.

Jerôme RIBETTE, Président de l'E.T.C

Contact: DORCHIN Rebecca 06.73.84.73.96

## Société mycologique du Périgord :

SORTIE ET EXPOSITION À CHANTÉRAC LE 7 DÉCEMBRE 2019



Quelques membres de la SMP présents à Chantérac lors de la foire annuelle, le 7 décembre 2019.

**Attention : La plupart des espèces de champignons citées ci-dessous sont toxiques et ne doivent en aucun cas être consommées !**

Comme chaque année, la Foire de Chantérac est le rendez-vous incontournable pour clôturer la saison de la SMP. C'est aussi pour nous un point fixe puisque notre siège social est hébergé par la Mairie, ce dont nous devons remercier la municipalité.

Aussi rituelle que soit cette date de début décembre, la météo et les espèces de champignons sont fort différentes d'une année à l'autre ! Chaque rendez-vous est sujet aux surprises. Cette année le ciel nous a gratifiés d'une « petite pluie fine de novembre », insidieuse et pénétrante, heureusement clémente pour la température. Rejoints par quelques botanistes curieux du monde des champignons, nous avons arpenté jusqu'à midi bois et sentiers des hauts de Chantérac avec le ferme objectif de retrouver les beaux cortinaires et autres espèces spécifiques de ces terrains où les arbousiers trouvent un milieu propice. Mais les années se suivent sans se ressembler : aucun Cortinaire de Denyse (*Cortinarius dionysae*), ni de Cortinaire à deux couleurs (*Cortinarius dibaphus*), ni d'autres belles espèces comme le Cortinaire cotonneux (*Cortinarius cotoneus*). Mais en compensation de cette petite frustration nous avons tout de même cueilli plusieurs espèces intéressantes. Parmi celles-ci, bien entendu, on peut citer le Tricholome ceinturé (*Tricholoma cingulatum*), une espèce emblématique de Chantérac caractérisée par sa collerette vers le haut du pied, assez rare ailleurs et que nous sommes à peu près certains de retrouver régulièrement sous les saules au-dessus du cimetière. Un Bolet rude gris-brun (*Leccinum brunneogriseolum*) nous a même donné un peu de mal pour bien le reconnaître car, en fin de saison ses caractéristiques spécifiques étaient un peu effacées. Plusieurs Hygrophores difficiles ont fait l'objet d'étude microscopique.

On peut également signaler, présent à Chantérac, l'*Inocybe flocculeux* (*Inocybe flocculosa*) que nous avons récolté plusieurs fois lors de nos sorties.

Cette sortie à Chantérac n'a donc pas déçu la douzaine de membres de la SMP qui ont eu le plaisir de proposer une exposition d'une soixantaine d'espèces de champignons très appréciée par les visiteurs de la Foire.



**Rédaction et photo : Société mycologique du Périgord – Chantérac**

**Contact: Présidente, Mme Marie Thérèse DUVERT**

Tél : 06 33 27 45 33 - Courriel : [mt.duvert@orange.fr](mailto:mt.duvert@orange.fr) - Site internet : <http://smp24.fr/index.htm>

## Ride On :

L'année 2019 fut une réussite pour notre association, tant par l'organisation de la course du mois d'octobre 2019 que par son fonctionnement annuel et son nombre de membres.

L'association Ride On compte actuellement plus de 150 licenciés et plus de 50 bénévoles ce qui la place parmi les 3 plus gros clubs de Motocross de notre grande région, la Nouvelle Aquitaine. Elle est toujours affiliée aux deux fédérations fédérant notre sport, la FFM ainsi que l'Ufolep et détient toujours les labels Motoclub éducatif ainsi que le label EFM : Ecole Française de Moto. Durant l'année 2019, nous avons initié et perfectionné de nombreux jeunes venant de tous horizons sociaux et géographiques.

L'école de pilotage reste, de toute façon, l'activité phare de notre association après plusieurs titres nationaux et régionaux en 17 ans d'existence. Nous continuerons pour cette année à perfectionner avec assiduité nos jeunes pilotes.

Pour 2020, nous ne pourrions recevoir le championnat de ligue Nouvelle Aquitaine, annulé à cause du Covid 19, mais nous avons quand même souhaité maintenir l'organisation de notre course sous une forme indépendante pour les passionnés et membres de notre club. Ce sera la 15ème organisation par notre association sur les terres de la commune de Chantérac.



L'association tient vivement à remercier ses bénévoles qui œuvrent activement tout au long de l'année.

Merci à tous, Sportivement,

Grégory Rousseau. Tél. : 06 32 67 07 06

Site web de l'association : [www.rideonmx.com](http://www.rideonmx.com)

## Comité des fêtes :

Comme beaucoup de communes de Dordogne et d'ailleurs, le Comité des fêtes a pris la décision d'annuler la fête annuelle de Chantérac car les mesures sanitaires liées à la COVID-19 étaient beaucoup trop contraignantes et difficiles à mettre en place ainsi qu'à appliquer. Mais si la situation s'améliore, nous pourrions peut-être organiser un loto en début d'année prochaine et surtout nous espérons de tout cœur vous retrouver en août 2021 pour une nouvelle édition de notre fête traditionnelle.

Rendez-vous en 2021.

Philippe GUEGAN, Président du comité des fêtes de Chantérac.



Repas de la Foire décembre 2019



Le Conseil municipal remercie M<sup>mes</sup> Édith BILLAT, Marie-Claude Lamy et Monique MEYNIER pour leur implication auprès du public fréquentant la bibliothèque.


 LE FESTIVAL DE LA VALLEE  
2020

**SOUS RÉSERVE  
DES MESURES APPLICABLES COVID-19**

**RENDEZ-VOUS À CHANTÉRAC  
LE SAMEDI 3 OCTOBRE**

du 19 Septembre au 06 Octobre

**Samedi 19 Septembre - Annesse-et-Beaulieu, à Gravelle**

16h30	Film « Le Grand Bal » - Laetitia Carton
18h00	Slam et des balles - Compagnie KL
19h00	« Ginette Rebelle » - Compagnie Virus
21h00	Concert - Yellow Bird

**Dimanche 20 Septembre - Bourrou**

À partir de 15h00	«Un peu bohème» - Christophe Pavia
	Atelier créatif - Association Clé de Vergt
À partir de 16h30	Film « The way back » - Maxime Jennes et Dimitri Petrovic
À 15h30 et 17h30	« Au Pied de l'Arbre » - Agnès & Jo Doherty
18h30	Concert - Nawaris

**Samedi 26 Septembre - Montrem**

18h30	« Bal(les) » - Compagnie Si J'y Suis
21h00	Bal - Lo Clapat
22h30	Feux d'artifice

**Dimanche 27 Septembre - Grignols**

À partir de 15h30	Le Bal des Possibles - Compagnie les Ouvreurs de Possibles
-------------------	--

**Vendredi 02 Octobre - Mensignac**

18h30	Film « Le Grand Bal » - Laetitia Carton
21h00	Concert - Zoé sur le pavé

**Samedi 03 Octobre - Chantérac**

18h00	Les Chantiers s'emballent - Chantiers Vocaux
19h00	Concert - DJ Kroll
21h00	Concert - Little Mouse & The Hungry Cats

**Mardi 06 Octobre - Grignols, au Domaine De Chaulnes**

18h00	Marché de producteurs
De 18h30 à 20h00	Balades contées
19h00	« Ginette Rebelle » - Compagnie Virus
21h00	Concert - DJ Kroll

# CHANTÉRAC

## 2019-2020



ÉDITÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL  
CHANTÉRAC  
SEPTEMBRE 2020